

Procès-verbal de l'assemblée générale du 08 Juin 2018



Les membres de l'association "Des ailes pour Lissandre" se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 08 Juin 2018 à 20h15 à l'Espace de Quartier du Morillon chemin du Morillon 74200 Thonon les Bains.

Il a été établie une feuille d'émargement des membres présents et représentés.

L'assemblée est présidée par Mr Lamara Mario en qualité de président en exercice de l'association et Mme Lamara Rébecca en est nommée secrétaire.

Le président constate que 29 des membres sur 45 sont présents ou représentés; le nombre total de voix est ainsi de 29. Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Rapport moral et d'orientation présenté par le président
- Approbation du bilan moral et d'orientation
- Rapport financier présenté par le trésorier
- Approbation du bilan financier
- Renouvellement des dirigeants
- Montant des adhésions

Il donne ensuite lecture du rapport de la présidence et met au vote les différents points à l'ordre du jour :

- Première résolution :

L'assemblée approuve le rapport moral présenté par le président (annexe 1) et lui donne quitus de sa gestion.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Deuxième résolution :

Après lecture du rapport financier (annexe 2), l'assemblée approuve ledit document et lui donne quitus de sa gestion.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Troisième résolution :

Après rappel par Monsieur le Président que trois sièges sont à pourvoir, il est procédé à l'élection des administrateurs.

Mme Addik Khadija : 29 voix pour

Mme Fontanel Laurence : 29 voix pour

Mme Holzknacht Sonia : 29 voix pour

Mesdames Addik Khadija, Mme Fontanel Laurence et Mme Holzkecht Sonia sont déclarées régulièrement élues pour une durée de trois ans.

- Quatrième résolution :

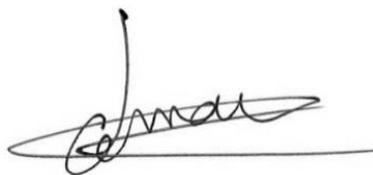
Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de maintenir le montant de la cotisation annuelle à 20 €.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Divers

Joëlle Bouffartigue propose qu'une campagne spécifique soit prévue pour le renouvellement d'adhésion.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h33.

De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Bouffartigue', with a long horizontal stroke extending to the right.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Holzkecht', with a long horizontal stroke extending to the right.

RAPPORT MORAL, D'ACTIVITE 2017 ET ORIENTATION 2018



Sommaire :

- Avant-Propos
- Activité 2017 :
 - événements sur la période 2017 qui nous ont permis de recueillir des fonds
 - Nos actions à destination des familles, des proches et des enfants en 2017
- Orientation et projet 2018
- Valeurs et ambitions
- Conclusion

➤ **Avant-propos :**

Voilà neuf années que nous œuvrons ensemble dans l'intérêt supérieur de nos enfants. Neuf assemblées générales, neuf rapports moraux et financiers... Même si parfois le décalage entre nos ambitions légitimes et la réalité du quotidien, se transforme en acide qui passe sous nos armures pourtant biens épaisses, rongant jusqu'aux convictions les plus ancrées, que serait la vie des enfants et adultes en situation de handicap sans les associations de parents ? Ainsi est conçu le modèle sanitaire et social Français à l'égard des personnes fragiles, vulnérables, et en restriction d'autonomie. La plupart des établissements qui accueillent les personnes en situation de handicap, sont issus d'associations de parents. Les parents ont ce rôle d'éclaireur depuis des décennies, de lanceur d'alerte, de « conscientisateur ».

Dans une société dominée par une idéologie qui place la performance au-dessus de toute autre valeur, notre partie pris humaniste est essentiel, vital même ! Nous avons le devoir de nous indigner face à tous les signes d'exclusion, d'ostracisations et de disqualification, que subissent les personnes en situation de handicap. S'indigner est le passage obligé vers l'action, et c'est au travers de l'indignation, que nous trouverons la force de continuer à bousculer les aprioris les plus archaïques bien implantés dans l'inconscient collectif.

C'est également par notre capacité à nous révolter face aux situations que nous estimons déficientes, que nous trouverons l'énergie, pour offrir à nos enfants des solutions adaptées à leurs besoins multiples, complexes et spécifiques.

L'émulation collective de notre conseil d'administration, qui le rend aussi vivant et impliqué, est d'une part, le fait que personne ne s'accapare une place prépondérante en son sein. A commencer par moi, son président. Que tous ceux qui le composent y ont une place et une voix éminente au même titre que les huit autres administrateurs, mais également par l'expression de l'indignation que nous portons tous de manière plus ou moins enfouie, qui se nourrit des situations injustes qui font le quotidien de nos enfants. Que cela continue à faire vivre notre conseil d'administration le plus longtemps possible.

N'oublions jamais ces paroles de Victor Hugo : « *C'est par le réel qu'on vit ; c'est par l'idéal qu'on existe.* ». Nous devons tout faire pour que nos enfants en situation de handicap, existent. Survivre, ou plus exactement sous vivre dans le cas des personnes dépendantes, ne peut être d'aucune façon une condition satisfaisante.

L'idéal n'est pas un objectif, mais plutôt un horizon que nous ne devons jamais perdre de vue...

➤ **Activité 2017 :**

- Événements sur l'année 2017, qui nous ont permis de recueillir des fonds :
 - ✓ Le 17 février nous avons été conviés par la caisse locale du Crédit Agricole à une soirée de mécénat durant laquelle plusieurs associations ont reçu des

dons. A cette occasion il nous a été remis un chèque de 1850€.

- ✓ Le samedi 1er avril nous avons organisé notre repas biennal. Pour la première fois nous étions accueillis dans la salle municipale de la commune de Maxilly. Nous tenons à remercier tous les services de la mairie pour leur bienveillance.

Cette soirée s'est très bien passée et les retours ont été très positifs. Ce sont près de 250 convives qui ont pu déguster la paëlla de Julio et s'en donner à cœur joie sur la piste de danse. Nous avons également reçu, durant cet évènement, un don de 1000€ de la part du Kiwanis Thonon-Evian-Chablais.

- ✓ Le 21 mai, nous avons été une des associations parrainées par le Lions club Lac et Montagnes lors de l'Allingeoise. Nous avons reçu à cette occasion, un don d'une valeur de 3300€.

- ✓ Entre novembre et décembre, comme chaque année depuis 6 ans, nous avons vendu, toujours avec succès, les chocolats de Noël.

- ✓ Durant cette année 2017, nous avons eu la chance de bénéficier de divers dons d'autres associations, de clubs services, de comités d'entreprises, d'entreprises qui nous parrainent et bien évidemment de nombreux et généreux particuliers.

Je souhaite remercier plus particulièrement les familles qui ont pensé à nous, malgré leur douleur suite à la perte d'un de leurs proches, et qui ont organisé des quêtes en notre faveur lors des obsèques. C'est pour nous tous des moments solidaires extrêmement émouvants.

- Nos actions à destination des enfants et leurs proches, en 2017 :

- ✓ Rencontres, information et accompagnement :

Le 25 janvier nous avons été invités par Evian Resort à un goûter à l'hôtel Royal, avec animation musicale.

Nous avons organisé un piquenique le 20 août sur la plage de Grande Rive, avec un très beau soleil. C'est un moment toujours très apprécié par les familles.

Les 17 février et 10 mars nous avons organisé deux soirées débat sur la vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap. Ces soirées étaient animées par Sheila Warembourg.

Le 13 octobre nous avons organisé une soirée sur les gestes d'urgences. Nous étions une vingtaine de personnes pour nous former aux bons réflexes en cas de d'urgences vitales. De l'information, des conseils et des accompagnements, ont été proposés aux parents, au travers des échanges, des prêts de documents et par mutualisation d'expérience.

- ✓ Sensibilisation au handicap :

Le 11 avril nous sommes intervenus à l'IFSI de Thonon les Bains pour animer une matinée d'échange sur le handicap avec les élèves aides-soignants, et le 13 juin avec les élèves infirmiers. L'objectif était de proposer une réflexion autour de la prise en charge médicale

chez les personnes en situation de handicap complexe, mais également d'aborder les conditions de création d'une société inclusive, pour les personnes en restriction d'autonomie et dépendantes.

✓ Loisirs adaptés :

Nous n'avons pas pu, durant l'hiver 2016/2017, organiser une sortie de groupe en tandemski, à cause d'un enneigement trop faible. Nous n'avons fait que quelques sorties, mais malgré tout nous avons pu emmener des enfants de l'association sur le domaine skiable de Morzine-les Gets. Les tandemskis n'ont été montés en station que tard dans la saison.

Nous avons organisé, le 27 août, une sortie à Sixt Fer à Cheval, avec nos hippocampes. Nous étions trois familles pour cette formidable balade.

Nos quatre hippocampes sont régulièrement utilisés par des familles de l'association ou empruntés par des établissements classiques ou spécialisés pour permettre des sorties.

✓ Aides financières :

L'aide aux familles pour l'achat de matériel et pour le financement de prises en charges paramédicales est une action importante de notre association. Nos membres doivent, raisonnablement mais sans gêne, nous solliciter.

La trésorerie de notre association, peut également servir à nos membres de « tampon », pour être en mesure de régler le matériel ou les aménagements, en attendant les remboursements des organismes d'aides. Entre la date de paiement des factures et le versement des aides financières, il peut se passer plusieurs mois, et sans le support de notre association, cela peut représenter une difficulté dissuasive.

✓ Balnéothérapie :

Nous avons proposé chaque semaine (hors vacances scolaires) 12 places pour des séances de balnéothérapie. Ce sont près d'une quinzaine d'enfants qui régulièrement ou épisodiquement ont bénéficié de cette activité.

✓ Goûter de Noël :

Pour la première fois, notre association a invité toutes les familles membres à participer à un goûter de Noël, le dimanche 17 décembre, dans la salle des Ursules de Thonon-les-Bains. Nous avons tous passé un moment très agréable, animé par Nathalie Gracia, avec de belles chansons et histoires. Nous désirons renouveler ce moment privilégié pour les prochaines années.

➤ **Orientations 2018 :**

- Nous souhaitons continuer à développer les loisirs adaptés notamment avec l'achat d'un vélo-fauteuil qui a été commandé en fin d'année 2017 et que nous avons reçu en début d'année 2018. Nous voulons organiser des randonnées en famille avec nos quatre hippocampes, et proposer plus de sorties tandemski. Nous réfléchissons

à la possibilité de motoriser les hippocampes et de compléter notre « parc » car nos enfants grandissent.

- Nous ferons tout notre possible pour pérenniser l'activité balnéothérapie. Nous essayerons de rechercher de nouvelles sources de financement, auprès des pouvoirs publics par exemple. Le soutien de Mme Langlois Catherine et d'Evian Resort, facilite la réalisation de cette activité, mais nous savons que chaque nouvelle saison est un défi à relever. Notre association reste toujours extrêmement attachée à ce service rendu à nos familles.
- Nous désirons organiser plusieurs formations, telles qu'une suite aux gestes d'urgence, une formation Snoezelen, une formation sur les outils du type « les essentiels de la personne », des suites de formations et conseils personnalisés...
- Continuer à militer, communiquer et sensibiliser sur le handicap, voilà l'essence même de notre association. Cela restera un axe majeur de notre politique. Pour cela nous souhaitons participer à des interventions de sensibilisation, pour faire connaître le handicap et permettre un changement de regard sur les personnes en situation de handicap et une évolution des mœurs.
- Soutenir les personnes en situation de handicap et leurs proches. A l'heure où les droits des personnes en situation de handicap sont encore souvent méconnus ou négligés et où le désengagement des services publics est de plus en plus important, cette mission de notre association semble primordiale.
- Dans un an, notre association fêtera ses 10 ans d'existence. A cette occasion nous souhaiterions organiser un événement particulier et marquant pour les familles de l'association. Nous travaillons depuis quelque temps sur ce projet qui avance à son rythme. Pour que ce projet soit réalisable, nous devons nous adosser à d'autres structures de mécénat ce qui le rend complexe dans son édification. Mais nous avons bon espoir de réussir ce formidable anniversaire.

➤ **Valeurs et ambitions :**

Je voudrais cette année, utiliser cette rubrique pour rappeler les fondamentaux d'une société inclusive. La société dans sa globalité, par l'expression de son manque culturel à l'égard des personnes en restriction d'autonomie et de son incapacité à respecter ses devoirs permanents à l'égard des personnes en situation de handicap, immisce, dans les esprits des personnes fragiles et vulnérables, ainsi que dans celui des aidants qui les

accompagnent au quotidien, un sentiment de culpabilité. Il est de fait, plus qu'important de rétablir un équilibre de pensée, en rappelant ce vers quoi nous tendons inéluctablement, une société inclusive...

Voici, de manière très résumée, les 5 axes de pensées qui forment une société inclusive, d'après les travaux de Charles Gardou.

« Lorsqu'un concept paraît et se diffuse, il est naturellement sujet à débat. Ni sa signification ni sa valeur ne sont gravées dans le marbre.

Il en est donc ainsi de celui de société inclusive, aux multiples déclinaisons : on parle d'éducation, d'école, et de lieux professionnels inclusifs ; on souhaite des pratiques culturelles, artistiques, sportives ou touristiques inclusives ; on désire des politiques des législations, des structures et des dispositifs inclusifs ; on aspire à un environnement inclusif ; on espère un développement inclusif et, plus globalement, une culture inclusive.

Cela étant, la rapide et ample diffusion de ce concept, avec son cortège de dérivés, le fait suspecter de n'être qu'un écran de fumée rhétorique. Un lieu commun abusivement mis en avant. Une nouvelle musique d'ambiance, une danse avec des mots, venus artificiellement se substituer à leurs ancêtres forgés autour de la notion d'intégration.

Peut-on espérer qu'il soit annonciateur d'une évolution de nos valeurs et de nos pratiques ? Constitue-t-il un changement de paradigme situant à un niveau supérieur nos conceptions de la vie commune ? Représente-t-il une optique susceptible de nourrir une vision renouvelée de notre patrimoine humain et social, dont les plus vulnérables demeurent souvent privés ? Reflète-t-il une autre manière de considérer cette expression de la fragilité humaine qu'est le handicap ? Que faut-il en penser ?

Des progrès sans précédent, dans le domaine scientifique et technique, de la connaissance de la vie et de l'univers, ont en effet changé le visage du monde. Ils ont transformé, du moins en certains lieux de la planète, les modes de vie de ses habitants. Cependant, les inégalités s'accroissent, ici comme là-bas. Dans nos sociétés industrielles, *l'homo oeconomicus* fait régner la loi d'airain du marché et de la compétition sans merci. Et en dépit d'un apparent consensus contre l'exclusion, il y a stagnation. A l'encontre même de l'espoir séculaire de réduction des écarts, des îlots de commodités côtoient des océans d'empêchements. Cette dissymétrie, ou plutôt cette coupure, est un des faits les plus préoccupants de notre temps contradictoire.

Voici les 5 piliers, les 5 axes de la pensée qui forment l'édifice sur lequel est bâtie une société inclusive :

Le premier pilier invite à distinguer le « vivre » et l' « exister ». Car vivre sans exister est la plus cruelle des exclusions. Une société inclusive ne défend pas seulement le droit de vivre mais celui d'exister. Le vivre, que nous partageons avec tous les organismes vivants, renvoie à nos besoins biologiques. L'exister spécifie les hommes, marqués par leur inachèvement natif et leur nature sociale. Il se situe sur le versant de l'esprit et de la psyché ; des relations à soi, aux autres, au temps et à son destin ; du besoin de reconnaissance par les proches, les amis, les réseaux professionnels ou sociaux ; de la

dépendance des solidarités humaines ; de la possibilité de devenir membre d'un groupe et de s'impliquer dans sa société d'appartenance.

Il n'est pas assez pour les humains de naître physiquement et de vivre, tant s'en faut. Soignés de tous, ils peuvent mourir de n'exister pour personne. Le handicap met en relief ce caractère toujours problématique de l'accès à l'existence, soumise à maints empêchements.

Le sentiment d'exister repose sur l'expression et la prise en compte des désirs, qui ne sont pas un luxe réservé à ceux qui n'auraient pas de besoins « spéciaux ». Ils ne sont pas leur privilège exclusif, interdit à ceux qui nécessitent des soutiens et des compensations. Or, ces derniers se voient trop souvent cantonnés à leurs besoins particuliers, selon l'expression consacrée. Seulement des nécessiteux, assimilés à leurs servitudes. Leurs désirs seraient superflus, voire incongrus. Leurs besoins sont satisfaits, n'est-ce pas suffisant ? On tend à négliger ce qui fait d'eux des êtres existant, sentant, pensant, dans des flux de désir, de projet, de passion et de volonté : leurs goûts et opinions, leurs aspirations et peurs, leurs élans vitaux et accablancements ; leurs idéaux et rêves, si contraints, si gardés au secret qu'ils finissent par se perdre. Si une personne en situation de handicap nécessite, par exemple, un accompagnement pour remédier à ses difficultés, elle souhaite avoir son mot à dire sur le choix de son accompagnant : cela relève de son désir non de son besoin.

Le second pilier appelle à remettre en cause la hiérarchisation des vies. Il n'y a ni vie minuscule ni majuscule. Car il n'y a pas plusieurs humanités : l'une forte, et l'autre faible ; l'une à l'endroit, l'autre à l'envers ; l'une éminente, l'autre insignifiante, infra-humanisée. Mais une seule, dépositaire d'une condition universelle, entre un plus et un moins, un meilleur et un pire. Entre fortune et revers, résistance et fléchissement. Entre l'infime et l'infini.

La gageure d'une société inclusive est de réunifier les univers sociaux hiérarchisés pour forger un « nous », un répertoire commun.

Le troisième pilier induit un questionnement sur la notion d'équité et de liberté. Car une société humaine n'est rien sans des conditions d'équité et de liberté. Il renvoie à la problématique de la refondation de la justice sociale, de l'égalité formelle et de l'égalité réelle, des conditions de l'exercice effectif de la liberté et d'équité. Le principe d'équité, au caractère subjectif, n'est pas synonyme de celui d'égalité, objectivement évaluable. Il consiste à agir de façon modulée, selon les besoins singuliers, pour pallier les inégalités de nature ou de situation. Les êtres humains ne sont pas des copies conformes à un modèle unique, reproduits en millions d'exemplaires interchangeables. Leur égalité qualitative n'induit pas la similarité de ce qu'ils sont et de ce qu'ils vivent. En situation de handicap ou non, chacun d'eux a le droit inconditionnel à être singulier et à réaliser sa singularité. Celle-ci n'autorise aucun traitement inégalitaire.

Si des situations identiques appellent des réponses identiques, les citoyens les moins « armés » et les plus précarisés légitiment des réponses spécifiques. La déclaration des droits de l'homme et du citoyen confie d'ailleurs au législateur le soin d'identifier, dans l'intérêt supérieur, les différences à reconnaître ou à ignorer, précisant que « les

distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ». Pour peu qu'elles soient justes et bénéfiques, tant pour la personne que pour la collectivité, ces distinctions préviennent les risques d'indifférenciation et de nivellement de l'action sociale, susceptible d'amplifier les inégalités, au nom d'une idéologie égalitariste.

Le handicap exige d'accommoder les ressources ordinaires en matière de santé, de bien-être, d'éducation, d'acquisition de savoirs ou de compétences, de sécurité économique et sociale. Parce qu'ils permettent d'articuler le singulier et l'universel, le divers et le commun, ces accommodements sont la condition même de l'égalité et de la liberté. Ils permettent de rétablir un continuum dans l'itinéraire de vie : accessibilité, autonomie et citoyenneté ; vie affective, familiale, et sexuelle ; accompagnement de la petite enfance, scolarisation et formation ; activité professionnelle ; art et culture ; sport et loisirs.

Le quatrième pilier amène à s'interroger sur la norme et la conformité. Car l'exclusivité de la norme c'est personne, la diversité c'est tout le monde. La visée inclusive remet en cause l'exclusivité des normes, culturellement construites au gré du temps ou des cultures, imposées par ceux qui se conçoivent comme la référence de la conformité, qui aggravent les rapports de domination et multiplient les phénomènes d'exclusion. Au-delà des institutions politiques, matérielles ou symboliques normatives, dont naturellement toute société procède, elle s'élève contre l'emprise excessive d'une norme qui prescrit, proscrie et asphyxie le singulier.

Par exemple, la signification d'une école inclusive se dévoile par le plein droit de cité qu'elle offre à la diversité des silhouettes humaines et à leur mode d'accès au monde. A rebours d'une logique disjonctive, fondée sur une conformité fantasmagorique, l'optique inclusive se caractérise par la capacité collective à conjuguer les singularités, sans les essentialiser. Des singularités, parfois désarmantes, en relation avec d'autres singularités, à l'intérieur d'un tout, où chacun a le droit de se différencier, de différer. Et dans le même temps, d'être, de devenir avec les autres ; d'apporter au bien commun sa biographie originale, faite de ressemblances et de dissemblances, sans être séparé de ses pairs, ni confondu avec eux, ni assimilé par eux. On peut, disait Aimé Césaire, se perdre « par ségrégation murée dans le particulier ou par dilution dans l'universel ».

Le cinquième pilier renvoie à la question de notre patrimoine commun. Nul n'a l'exclusivité du patrimoine humain et social. Il ne suffit pas de vivre sur un même territoire pour appartenir à sa communauté, encore faut-il pouvoir en partager le patrimoine éducatif, professionnel, culturel, artistique, communicationnel. Des étrangers, des populations isolées ou nomades, des minorités linguistiques ou culturelles et des membres de biens d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ne bénéficient pas pleinement de ce droit. C'est aussi le cas de la plupart des personnes en situation de handicap. L'impact du handicap, qui affecte durement une grande partie de l'humanité, est généralement minoré dans l'évaluation des privations et autres formes d'injustice ou d'aliénation. Un certain évitement est la règle. Globalement inaperçue et délaissée, la minorité numérique universelle de ceux qui vivent avec un corps ou un esprit rétif, se trouve pourtant en état d'urgence. Ni le système actuel des droits de l'homme, censé protéger et promouvoir leurs droits, ni les normes et mécanismes en vigueur ne parviennent à leur fournir une protection adéquate.

Malgré divers textes, règles et engagements nationaux ou internationaux, ils continuent, à des degrés divers, à faire l'objet de violations de leurs droits dans toutes les parties du monde. Ils sont exposés à de multiples discriminations, à des défauts de soin, des abandons et des maltraitances. C'est ce que révèle le premier rapport mondial sur le handicap. Venant combler une carence de systèmes d'informations et d'indicateurs sanitaires et sociaux, ce rapport, publié en juin 2011, indique que, sur une population mondiale de 7 milliards, plus d'un milliard est en situation de handicap. Si l'on inclut les membres de leur famille, parents, fratries, conjoints, quotidiennement impliqués, plus d'un tiers des habitants de la planète se trouve donc concerné de façon directe ou indirecte. Selon les données de ce même rapport, la plupart des personnes en situation de handicap rencontrent des obstacles à tout moment de leur existence et une sur cinq connaît de très graves difficultés dans sa vie quotidienne. Les chances restreintes de scolarisation compromettent leur devenir professionnel, aussi vivent-elles massivement en-deçà du seuil de la pauvreté, prisonnière du cercle vicieux handicap-pauvreté-maltraitance-discrimination.

N'oublions jamais qu'une société n'est pas un club dont des membres pourraient accaparer l'héritage social à leur profit pour en jouir de façon exclusive, et justifier, afin de le maintenir, un ordre qu'ils définiraient eux-mêmes. Une société n'est pas non plus un cercle réservé à certains affiliés, qui percevraient des subsides attachés à une « normalité » conçue comme souveraine. Une société n'est pas d'avantage un cénacle où les uns pourraient stipuler à d'autres, venus au monde mais empêchés d'en faire pleinement partie : « Vous auriez les mêmes droits si vous étiez comme nous ».

Il n'y a pas de carte de membre à acquérir, ni droit d'entrée à acquitter. Ni débiteurs, ni créanciers autorisés à mettre les plus vulnérables en coupe réglée. Ni maîtres ni esclaves. Ni centre ni périphérie. Chacun est héritier de ce que la société a de meilleur et de plus noble. Personne n'a l'apanage de prêter, de donner ou de refuser ce qui appartient à tous.

Chaque citoyen a un droit égal à bénéficier de l'ensemble des biens sociaux, qui se définissent par leur communalité : la ville, les transports, les espaces citoyens, les salles de cinéma, les bibliothèques, les structures de sport et de loisirs, etc. Nos savoirs, notre culture, nos ressources artistiques font partie de ce capital collectif tramé de fils de couleurs multiples et indémêlables.

Aucune part ne peut être l'exclusive de « majoritaire », que la naissance ou le cours de la vie ont préservés du handicap, au détriment de « minoritaire » dont la destinée serait de ne recueillir que des miettes.

En résumé: Les recommandations émises par les instances internationales appuient ce mouvement inclusif que notre société tout entière est mise au défi de relever. Le premier rapport mondial sur le handicap, évoqué précédemment, demande ainsi aux gouvernements de reconsidérer les politiques et programmes éducatifs, sociaux et économiques, indissociablement concernés ; de revoir les dispositions prises pour le respect et l'application des lois, en danger de devenir des rites incantatoires ; de cerner les obstacles, afin de planifier des actions susceptibles de les réduire et de les supprimer.

Avec la notion de société, d'école, d'entreprise...etc... inclusives, on est donc loin d'une fioriture sémantique, d'un simple changement de mot en réponse à une mode. Ce nouveau cadre de pensée sociale interroge puissamment notre forme culturelle. Il questionne tout lieu d'éducation gouverné par la norme, le niveau et le classement. Il remet en cause les milieux professionnels arc-boutés sur des standards. L'enjeu est de taille. La transformation des esprits et des pratiques prendra du temps, mais la nécessité est là. La vie de la cité ne peut se jouer à huis clos. Chacun a le droit inaliénable d'y prendre part, toute sa part...».

➤ **Conclusion :**

« *Ce qu'il y a de scandaleux dans le scandale, c'est qu'on s'y habitue.* », ces paroles de Simone de Beauvoir doivent nous interpeller. Elles invitent à remettre en cause en permanence les conditions d'existence de tous. Ce que nous sommes prêts à accepter. Bien évidemment nos réflexions doivent se porter sur les personnes en situation de handicap, car c'est toujours chez les plus fragiles et vulnérables que se niche le scandale des conditions d'existence. Le premier rapport mondial sur le handicap nous apprend que les enfants en situation de handicap, sont 4 fois plus victimes de violences que les autres !

Une association comme la nôtre, au travers de son activité, de manière très humble, agit comme un anticorps à ces habitudes funestes.

Merci au conseil d'administration, et tous ceux qui participent peu ou prou, à leur façon, à cette lente et inexorable révolution culturelle. Merci également à tous les bénévoles qui tout au long de l'année nous apportent une contribution indispensable dans la vie de notre association.

En matière d'évolution culturelle l'histoire nous apprend que les semeurs ne sont jamais les récolteurs. Néanmoins nous ne devons jamais nous départir, car la construction d'une société inclusive nécessite du temps, du courage, de la patience, et de la ténacité. Cet horizon s'inscrit pleinement dans le sens de l'histoire...

Mario Lamara, Président de l'association « Des ailes pour Lissandre ».

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mario Lamara', with a long horizontal stroke extending to the right.



Rapport Financier 2017

Le compte de résultat de l'exercice 2017 présente un total de produits de 43'265,79 € pour un total de charges de 40'074,06 € soit un excédent de 3'191,73 €.

Les produits proviennent principalement des recettes suivantes :

Recettes brutes 2017 : 43'265,79 €

<i>Adhésions réglées en 2017</i>	:		1180,00 €
Nbr Adhérents 2017 : 63			
<i>Dons</i>	:		7'208,00 €
<i>Évènementiels</i>	:		27'695,77 €
Chocolats Noël 2017		16'482,87 €	
Soirée Paella		7'912,90 €	
Allingeoise		3'300,00 €	
<i>Vente Divers objets</i>	:		885,00 €
(T-Shirt, Porte-clés, Gobelets,...)			
<i>Divers (Remb. Avance Travaux)</i>	:		6'297,02 €

Les charges se décomposent de la manière suivante :

Dépenses 2017 : 40'074,06 €

<i>Fonctionnement</i>	:		1'030,46 €
Affranchissement		158,00 €	
Assurances		421,83 €	
Fournitures		429,08 €	
Divers (Frais de Banque, Transport...)		21,55 €	
<i>Aide à la Formation</i>	:		2'411,85 €
Inscription, Cour		2'411,85 €	
(Sexual Understanding, Com Autrement)			



<i>Aide aux Familles</i>	:		<i>11'655,95 €</i>
Accompagnement		1'218,00 €	
Ergothérapie		960,00 €	
Psychomotricité en piscine		2'300,00 €	
Avance Aménagement habitation		6'027,80 €	
Matériel		1'150,15 €	
 <i>Événementiel</i>	:		 <i>16'000,64 €</i>
Soirée Paella		2'245,80 €	
Chocolats		12'889,64 €	
Rencontre Familles (Réunion, Spectacle Noël)		865,20 €	
 <i>Investissement Association</i>	:		 <i>8'498,00 €</i>
Vélo Electrique (Acompte)		8'225,30 €	
Divers (Bruleur Gaz)		272,70 €	
 <i>Autres dépenses</i>	:		 <i>477,16 €</i>
Achat T-Shirt Association		477,16 €	

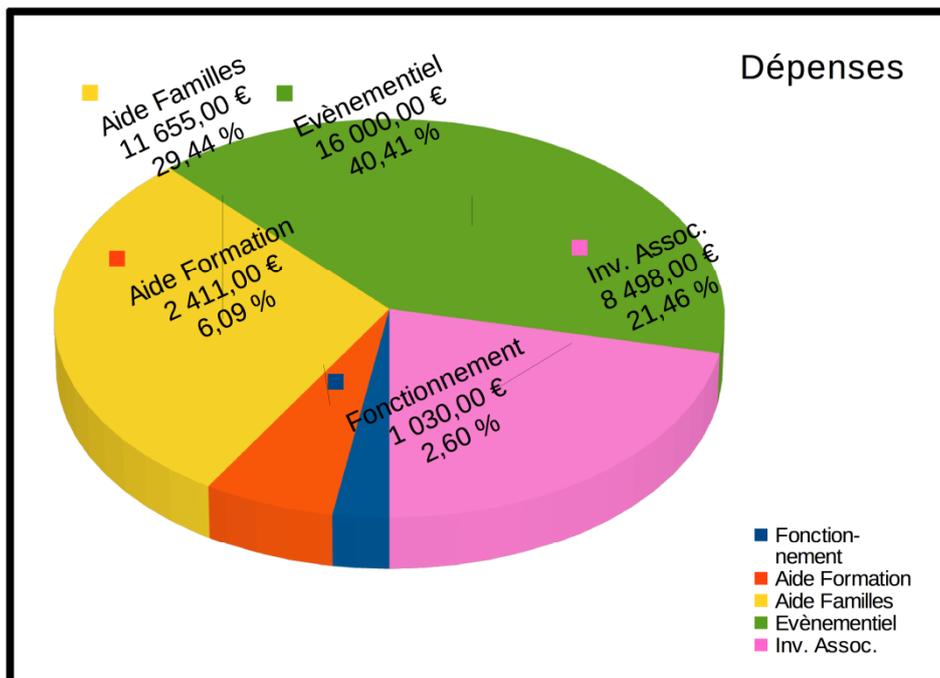
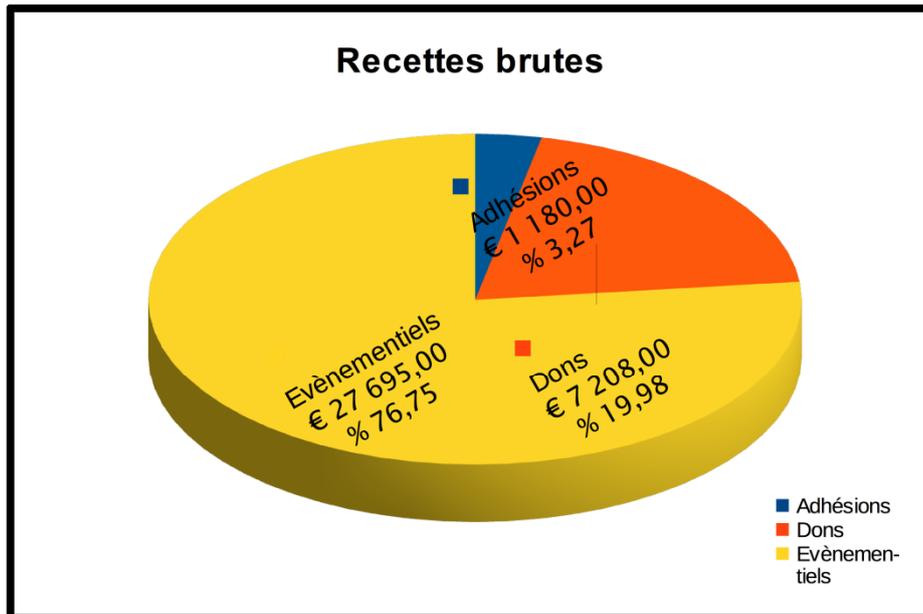
Excédent 2017 : + 3'191,73 €

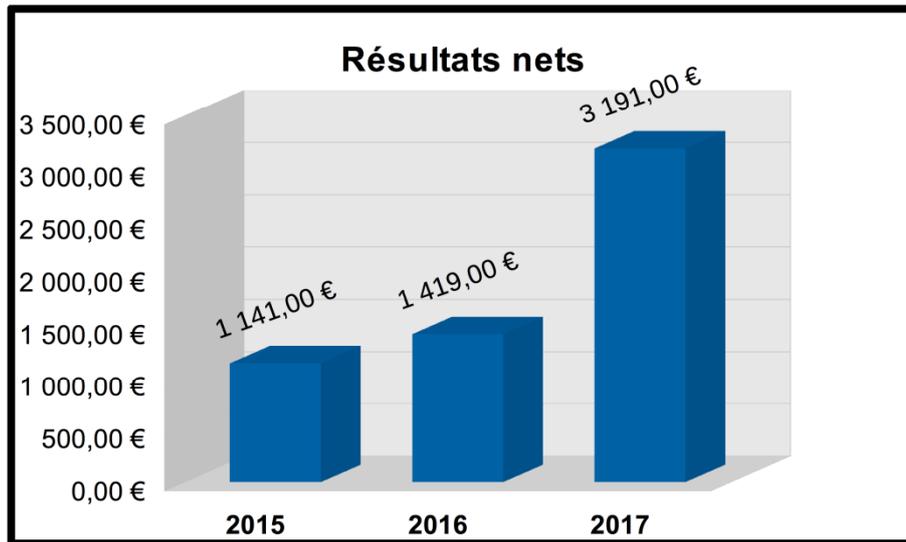
Position des comptes de l'association au 01/01/2018 :

Compte Courant :	+ 35'512,59 €
CSL :	+ 9'588,57 €

Principaux postes de Recettes:

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Adhésions	1'180,00 €	1'040,00 €
Dons	7'208,00 €	11'182,03 €
Soirée Repas	5'667,10 €	0,00 €
Chocolats Noël	3'646,43 €	4'568,76 €
Allingeoise	3'300,00 €	0,00 €





Conclusions :

En 2017, les dépenses de l'association ont une fois encore été bien maîtrisées. Les recettes ont été d'un niveau jamais atteint et nous devons remercier tous nos donateurs, sponsors et membres qui nous ont permis d'obtenir de tels résultats.

Ceci nous a permis de pérenniser des actions telles que la psychomotricité en piscine, l'aide aux Familles et de réaliser de gros investissements en matériel (Acompte Achat Vélo Electrique).

Sur l'année 2017, le nombre d'adhérents est de 63.

La bonne santé financière de l'association doit nous permettre de poursuivre l'aide apportée aux enfants, aux parents, à d'autres associations et de pérenniser les actions en cours.

Fait à Thonon-les-Bains le 08 Juin 2018

Le Trésorier

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. P. ...', written over a horizontal line.